



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

### PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 12 novembre 2024

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 12 novembre 2024 à 19h, à la salle municipale de Saint-Boniface située au 155, rue Langevin.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;  
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.  
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;  
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;  
M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

L'assemblée s'ouvre à 19h, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 130-11-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 12 novembre 2024 soit adopté en ajoutant le point suivant :

- Demande de congé sabbatique pour l'employé #1405.

### **ORDRE DU JOUR 12 NOVEMBRE 2024**

1. Ouverture de la réunion ;
2. Vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Correspondance ;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 octobre 2024 ;
6. Approbation des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024 ;
7. Autorisation pour demander des soumissions ;
8. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 ;
9. Adoption du règlement 2024-016 sur la publication des avis publics ;
10. Adoption du règlement 2024-017 sur la gestion contractuelle ;
11. Adoption du règlement 2024-018 sur la régie interne ;
12. Fin d'emploi de M. Antoine Bélanger ;
13. Fin d'emploi de l'employé 1304 ;
14. Rétrogration au poste de pompier ;
15. Dépôt du rapport mensuel d'octobre du directeur incendie ;
16. Affaires nouvelles ;
17. Période de questions ;
18. Clôture de la séance.



Régie des services de sécurité incendie regroupés  
de la MRC de Maskinongé

---

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 131-11-24  
CORRESPONDANCE**

---

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt de la correspondance ci-après décrit :

1. Remerciement de la municipalité de Saint-Boniface pour les pluies du 9 août 2024;
2. Remerciement de la MRC de Maskinongé pour les pluies du 9 août 2024.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 132-11-24  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE  
2024**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 8 octobre 2024 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 133-11-24  
APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2024**

---

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024, pour des déboursés totalisant la somme de 73 901,01 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 77 902,62 \$.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Régie des services de sécurité incendie regroupés  
de la MRC de Maskinongé

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 134-11-24**  
**AUTORISATION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS**

Sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration, d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour l'achat de deux unités d'urgence afin de remplacer les véhicules 613 et 614 et de désigner le directeur incendie, comme responsable de l'appel d'offres et d'assurer le suivi du contrat et des communications.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 135-11-24**  
**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027**

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration, d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027.

	<b>RSSIR</b>		
	<b>Programme triennal d'immobilisations</b>		
	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Cylindres usagé - caserne 12	8 800,00 \$	- \$	- \$
Cylindres usagé - caserne 16	6 600,00 \$	- \$	- \$
Caméra thermique - caserne 14	5 800,00 \$	- \$	- \$
Caméra thermique - caserne 13	5 800,00 \$	- \$	- \$
Remplacement véhicule 613 et 614	550 000,00 \$	- \$	- \$
Système de cascades d'air	- \$	20 000,00 \$	- \$
2 Ordinateurs	- \$	5 000,00 \$	- \$
Caméra thermique - caserne 12	- \$	6 250,00 \$	- \$
Caméra thermique - caserne 16	- \$	6 250,00 \$	- \$
4 Écrans ordinateurs	- \$	1 200,00 \$	- \$
Outils désincarcération	- \$	- \$	75 000,00 \$
2 Ordinateurs	- \$	- \$	5 500,00 \$
4 Écrans ordinateurs	- \$	- \$	1 500,00 \$
<b>Total :</b>	<b>577 000,00 \$</b>	<b>38 700,00 \$</b>	<b>82 000,00 \$</b>

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 136-11-24**  
**ADOPTION RÈGLEMENT #2024-016 SUR LA PUBLICATION D'AVIS PUBLICS**



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé souhaite établir des règles claires pour la publication des avis publics sur son site internet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Mignault et résolu unanimement, que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

### **ARTICLE 1 OBJET**

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de publication des avis publics sur le site internet de la RSSIR.

### **ARTICLE 2 DÉFINITIONS**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- Avis public : Toute communication officielle émise par la RSSIR visant à informer le public sur des décisions, des événements ou des procédures administratives.
- Site internet : Le site web officiel de la RSSIR ([www.rssirmaski.ca](http://www.rssirmaski.ca))

### **ARTICLE 3 PUBLICATION**

Les avis publics visés par l'article 2 sont, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés uniquement sur le site internet de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé à l'adresse suivante : [www.rssirmaski.ca](http://www.rssirmaski.ca)

### **ARTICLE 4 EXCEPTIONS**

Malgré l'article 3, lorsqu'une loi ou un règlement impose un mode de publication, celui-ci à préséance.

Les demandes de soumissions publiques sont publiées au moyen du système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de *la Loi sur les contrats des organismes publics* ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire de la Régie ou dans une publication spécialisée dans le domaine et vendue principalement au Québec.

### **ARTICLE 5 ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **ARTICLE 6 ABROGATION**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement antérieur concernant la publication des avis publics sur le site internet de la RSSIR.

## **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 137-11-24**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-017 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2023-008 sur la gestion contractuelle, modifié par le Règlement numéro 2024-015 a été adopté par la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé («Régie»), conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* («CM»);

ATTENDU QUE la Loi modifiant la *Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du *CM* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Régies dans leur règlement de gestion contractuelle ;



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger et remplacer le présent *Règlement de gestion contractuelle* pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Frappier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents, que le règlement #2024-017 soit adopté et abroge les règlements #2023-008 et #2024-015.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 138-11-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-018 SUR LA RÉGIE INTERNE**

---

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR) a adopté en date du 12 octobre 2021, le *Règlement #2021-001 de la régie interne*, modifié par le *Règlement #2023-010*, lequel règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE la RSSIR souhaite abroger ce règlement et le remplacer celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Bordeleau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents, que le *Règlement #2024-018* soit adopté et abroge les *Règlements #2021-001 et #2023-010*.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 139-11-24 FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR ANTOINE BÉLANGER**

---

ATTENDU QUE Monsieur Antoine Bélanger a remis sa démission de son poste de pompier à la caserne 12;

ATTENDU QUE Monsieur Bélanger a servi avec dévouement et professionnalisme au sein de la municipalité de Saint-Paulin et de la Régie depuis 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Frappier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration:

- D'accepter la démission de Monsieur Antoine Bélanger, effective depuis le 7 novembre 2024.
- DE remercier Monsieur Bélanger pour ses services et son engagement envers la sécurité de notre communauté.
- DE lui souhaiter plein succès dans ses projets futurs.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 140-11-24 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 1304**

---

CONSIDÉRANT QUE l'employé 1304 a un taux d'absentéisme élevé ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Desaulniers et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de congédier l'employé 1304 et de le remercier pour ses loyaux services.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

### DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### RÉSOLUTION NUMÉRO : 141-11-24 RÉTROGRADATION AU POSTE DE POMPIER

CONSIDÉRANT QUE des échanges ont eu lieu entre Monsieur Olivier Bugeaud, lieutenant FS de la caserne 16 et la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bugeaud a exprimé le souhait de quitter son poste de lieutenant FS pour redevenir pompier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bordeleau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter la rétrogradation de M. Bugeaud au poste de pompier et de le remercier pour ses services en tant que lieutenant FS.

### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### RÉSOLUTION NUMÉRO : 142-11-24 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTIONS MENSUEL D'OCTOBRE DU DIRECTEUR INCENDIE

Sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport d'interventions mensuel d'octobre du directeur incendie.

Total des appels d'octobre 2024 : 18

Total des appels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2024 : 193

Total appels Octobre	St-Paulin	Charette	St-Bernice	St-Mathieu	St-Étienne		
ST-Paulin	1	Désincarcération	0	Désincarcération	0	Désincarcération	0
Charette	1	Alarme incendie	0	Alarme incendie	0	Alarme incendie	0
ST-BO	3	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0
ST-MDP	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0
ST-BDS	1	Monoxyde	0	Monoxyde	0	Monoxyde	0
ST-EDC	1	Entrée	7	Entrée	3	Entrée	1
ST-BARN	1	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	1	Feu Bâtiment	0
ST-ADP	2	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	1	Incendie broussaille	0
ST-ADM	5	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0
Shawinigan	2	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0
Trois-Rivières	1	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	1
St-Léon	0	Installation électrique	0	Installation électrique	0	Installation électrique	0
<b>TOTAL appels</b>	<b>18</b>	Odeur	0	Odeur	0	Odeur	0
Pinco	0	Prévention / vérification	1	Prévention / vérification	1	Prévention / vérification	0
		SUMI	0	SUMI	0	SUMI	0

### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### AFFAIRES NOUVELLES

#### RÉSOLUTION NUMÉRO : 143-11-24 DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE POUR L'EMPLOYÉ #1405

CONSIDÉRANT QUE l'employé #1405 de la caserne 14 a demandé un congé sabbatique d'un an;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter la demande de congé sabbatique pour l'employé #1405 effective jusqu'au 11 novembre 2025.

### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### PERIODE DE QUESTIONS



Régie des services de sécurité incendie regroupés  
de la MRC de Maskinongé

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 144-11-24**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

À 19h05, sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**Claude Boulanger**  
**Président**

---

**Isabelle Plante**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière**

JE, CLAUDE BOULANGER, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

---

**Claude Boulanger**  
**Président**

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 12 novembre 2024.

---

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière